



Direction des autorisations  
de mise sur le marché

EUROCHIMIC-SOCHIPHARM  
RUE EDOUARD BOUTHIER ZI  
89500 VILLENEUVE SUR YONNE

Maisons-Alfort, le 14/05/2024

Unité  
d'Instruction  
Administrative

**Objet :** Demande de rémunération pour la  
mise sur le marché de produits biocides

Madame, Monsieur,

Dossier suivi par :  
AL

J'accuse réception de votre dossier de demande de première autorisation pour la famille de produits **IDOS ACIDOBACT NG FAMILY**.

E-mail :  
biocides@anses.fr

En application du chapitre II du titre II du livre V du code de l'environnement et de l'arrêté du 22 novembre 2017, la rémunération due est déterminée comme suit :

N. Réf. :  
BC-KA092697-35

Types de rémunérations	A percevoir
<b>Famille de produit :</b> Première autorisation de mise sur le marché nationale ou de l'Union pour un type de produit et une catégorie d'utilisateur	80 000 €
<b>Famille de produit :</b> Première autorisation de mise sur le marché nationale ou de l'Union pour une catégorie d'utilisateur, par type de produit additionnel	+ 16 000 € supplémentaires
4 compositions différentes pour la famille de produits	+ 4 x 800€ = 3°200 €
<b>TOTAL</b>	<b>99°200 €</b>

Veuillez nous faire parvenir le montant de cette redevance en suivant les modalités précisées dans la note ci-jointe, **sous 30 jours**.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

**DocuSigned by:**

Pour le directeur général et par délégation,  
La Cheffe de l'unité d'instruction administrative  
Direction des autorisations de mise sur le marché

*Sophie POUPARDIN*

D5B77C99534F457...